

CONSEIL MUNICIPAL DE CLÉRY-SAINT-ANDRÉ

SÉANCE DU LUNDI 31 MARS 2025

Le Maire de Cléry-Saint-André, certifie avoir convoqué, le vingt-cinq mars deux mille vingt-cinq, les membres du Conseil Municipal, pour une séance publique ordinaire du Conseil Municipal, qui a lieu le trente-et-un mars deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures trente.

Étaient présents :

- Monsieur Gérard CORGNAC, Maire ;
- Monsieur Vincent MENU, Madame Ludivine RAVELEAU, Madame Sylvie THIERY, Monsieur Thierry TELLIER, Monsieur Alain CHAMPENOIS, Madame Tatiana DEPLANQUE-SZCZEPANIAK adjoints au maire ;
- Mesdames Michèle FROMENTIN, Nathalie DUPUIS, Nathalie LAVAL, Sandrine MONTIGNY
Messieurs Philippe De TRISTAN, Guillaume MARESSE, Aurélien TARANNE, Daniel ZONCA, Monsieur Olivier JOUIN, Madame Christelle ROMASTIN, Madame Brigitte MARTIN, conseillers municipaux.

Étaient excusés et avaient donnés pouvoirs :

- Monsieur Claude BOISSAY a donné pouvoir à Daniel ZONCA ;
- Madame Véronique AIGRET à Gérard CORGNAC ;
- Monsieur Jérôme VILAIN à Christelle ROMASTIN ;
- Madame Clarisse CAZEAUDUMEC à Olivier JOUIN.

Était excusé :

- Grégory BUBENHEIMER

Après l'appel des conseillers, il est constaté que le quorum est atteint, la séance peut donc être ouverte (19h32).

Madame Michèle FROMENTIN est désignée secrétaire de séance

ADMINISTRATION GENERALE

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 03 février 2025

Le procès-verbal de la précédente séance, envoyé à chacun des membres du Conseil Municipal, est évoqué.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 03 février 2025.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal d'une commission générale le 30 avril 2025, à 19h30. L'ordre du jour de cette commission sera la présentation de l'étude réalisée par le cabinet Régis Martin, architecte du Patrimoine, pour les travaux de restauration de la Basilique.

11. Actes pris dans le cadre des délégations

Monsieur le Maire informe des devis de plus de 5 000,00 € HT et autres actes qu'il a signés dans le cadre de sa délégation depuis le dernier Conseil Municipal :

- Marché de travaux pour la création de la liaison douce entre la pharmacie et la rue des Bordes avec la société OURCELLES, située à Josnes (41) pour un montant de 17 943,40 € HT, soit 21 532,08 € TTC.
- Marché de travaux pour la création de la liaison douce entre la rue des Bordes et la Route de Jouy-le-Pothier avec la société OURCELLES, située à Josnes (41) pour un montant de 14 125,00 € HT, soit 16 950,00 € TTC.
- Marché de travaux pour le remplacement des chauffe-eaux et de l'adoucisseur du restaurant scolaire, avec la société EDDIA-TRAVAUX, située à Saint-Jean-de-la-Ruelle (45), pour un montant de 8 121,02 € HT soit 9 745,22 € TTC.
- Marché de fournitures pour l'achat d'arbres pour le long de la piste cyclable – Route d'Orléans, avec la société DOUSSIN située à Cinq-Mars-La-Pile (37), pour un montant de 8 970,00 € HT, soit 9 867,00 € TTC.

Monsieur Olivier JOUIN demande s'il est possible d'avoir un plan pour situer les projets de liaisons douces sur la Commune. Monsieur le Maire précise qu'un plan sera annexé au procès-verbal et débute l'explication de la traversée de Cléry-Saint-André d'est en ouest.

Il informe les membres du conseil que des travaux auront lieu sur le parking en face de l'Espace Loire afin de créer d'une part une voie partagée piétonne et cycliste, et d'autre part une voie réservée aux véhicules, ce qui permettra de sécuriser ce lieu de vie.



Le Conseil municipal prend acte de l'information sur les décisions signées par monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation du Conseil municipal.

12. Conseil Municipal – Adhésion au groupement d'intérêt public RECIA – Approbation et autorisation de signer

Monsieur Thierry TELLIER informe les membres du Conseil Municipal que la Commune a besoin d'adhérer au groupement d'intérêt public RECIA. Ce groupement est une structure de coopération institutionnelle entre plusieurs personnes morales de droit public et mettent en commun des moyens en vue d'exercer des activités d'intérêt général à but non lucratif.

Il possède trois objectifs :

- être un centre de ressources et de compétences régional autour du numérique et être l'observatoire régional des technologies de l'information et de la communication ;
- contribuer à l'animation de la communication régionale de la technologie de l'information et de la communication ;
- être le support d'expérimentations, de mutualisations et de prestations de services.

Il propose donc aux collectivités adhérentes une offre de services importante. Pour la Commune le coût de l'adhésion est de 200 €.

Le recours à ce service est nécessaire pour les écoles, afin de pouvoir utiliser l'espace numérique de travail PrimOT. L'espace numérique utilisé actuellement n'est pas reconnu par l'académie Orléans-Tours, d'où le recours au GIP RECIA.

Monsieur le Maire donne lecture de la question de monsieur Grégory BUBENHEIMER :

Monsieur le Maire, dans le cadre de l'adhésion de notre commune au groupement public RECIA, quelles garanties sont mises en place pour assurer la confidentialité et l'éthique des données personnelles ?

Le groupement d'intérêt général RECIA possède une politique de confidentialité des données, accessibles sur leur site Internet, avec la mise en application du règlement général de protection des données. Monsieur Olivier Jouin, est le responsable du traitement des données personnelles pour le site www.recia.fr.

Monsieur JOUIN n'a pas souhaité compléter la réponse, étant indirectement concerné par cette question.

De plus, afin d'éviter tout conflit d'intérêt, envisagez-vous de solliciter un avis du déontologue ou d'une instance compétente pour vérifier la compatibilité de certaines fonctions avec un mandat municipal ?

Monsieur le Maire dit que cette remarque ne concerne pas l'adhésion au GIP. Un élu est tenu de respecter la confidentialité des dossiers traités et posséder une éthique morale.

Monsieur Olivier JOUIN ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'approuver l'adhésion de la Commune de Cléry-Saint-André au Groupement d'Intérêt Public RECIA, domicilié 3 avenue Claude Guillemin – Bâtiment F1 – BP 36 009 – 45 060 Orléans Cedex 2, Loiret ;
- d'approuver les termes de la convention constitutive entre la Commune et le GIP RECIA, et les conditions de l'adhésion ;

- d'autoriser monsieur le Maire à inscrire au budget les dépenses afférentes à l'adhésion du GIP RECIA ;
- de désigner monsieur le Maire en qualité de représentant titulaire et Monsieur Vincent MENU en qualité de représentant suppléant pour siéger à l'Assemblée Générale du GIP RECIA ;
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de la présente délibération.
- d'autoriser monsieur le Maire et l'Adjoint compétent à signer tout acte ou tout document afférent à ce dossier.

13. Conseil Municipal – Souscription aux services du groupement d'intérêt public RECIA – Approbation et autorisation de signer

Monsieur Thierry TELLIER informe les membres du Conseil Municipal qu'afin de répondre à la demande de l'Académie Orléans-Tours pour les espaces numériques de travail pour les écoles publiques de la Commune, il convient de souscrire aux services PrimOT mis en œuvre par le GIP RECIA.

La commune doit souscrire aux services de la convention de déploiement de l'ENT PrimOT dans les écoles du 1er degré de l'enseignement public de la région Centre-Val de Loire.

Le coût de ce service est de 230 € par école et par an en plus de l'adhésion.

Monsieur Olivier JOUIN ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité :

- D'approuver les termes de la convention de déploiement de l'ENT PrimOT dans les écoles du 1er degré de l'enseignement public de la région Centre-Val de Loire ;
- D'autoriser monsieur le Maire à inscrire au budget les dépenses afférentes aux contributions relatives aux services souscrits par la collectivité ;
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de la présente délibération et l'autorise à signer les éventuels avenants aux conventions ou tous documents en ce sens.
- D'autoriser monsieur le Maire et l'Adjoint compétent à signer tout acte ou tout document afférent à ce dossier.

TRAVAUX

Point d'information sur les travaux en cours

Monsieur Alain CHAMPENOIS informe les élus des éléments nouveaux survenus depuis le dernier Conseil Municipal :

- PPI voirie – Réfection de la voirie rue des Bonshommes : la signalisation complémentaire a été mise en place. Elle facilite l'identification de l'espace partagé.
- Piste cyclable – Route d'Orléans : les travaux avancent selon le planning.
- Piste cyclable – Traversée de Cléry-Saint-André : les travaux pour la liaison entre la pharmacie et le début de la rue des maisons rouges débiteront mercredi.

14. Travaux – Création piste cyclable Route d'Orléans – côté Sud – Approbation et autorisation de signer

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de la création d'une piste cyclable unidirectionnelle le long de la route départementale 951 du côté sud sur le secteur Bel Air – Aiguiches, avec les traversées de route pour rejoindre la piste cyclable bidirectionnelle.

La création de cette piste cyclable au Sud de la départementale permet de créer un espace sécurisé pour les cyclistes, piétons et riverains qui habitent sur ce secteur.

Monsieur le Maire souhaite donner des explications sur cette création supplémentaire. Le marché initial signé avec la société EUROVIA pour la création d'une piste cyclable couvrait l'emprise de la rue du Hâtre jusqu'à la rue du Fourneau au nord de la RD et de la rue des Bonshommes jusqu'à la rue de Bel AIR au sud. En retravaillant, ce dossier à la fois sur le sujet de la piste cyclable et de l'embellissement de l'entrée Est de la commune, il a été mis en avant qu'il fallait prolonger ce chantier sur le secteur Bel Air / Aiguiche. Ainsi, les riverains de chaque côté de la route départementale bénéficient d'une manière équitable des travaux de l'espace public devant chez eux. Des devis complémentaires furent demandés à d'autres entreprises pour la création sur ce secteur.

La société Eurovia présente sur le chantier de la piste cyclable au Nord de la départementale a proposé d'appliquer les prix fixés au marché pour la création de ce tronçon supplémentaire. Ainsi le devis transmis par l'entreprise EUROVIA s'élève à 70 248,70 € HT, soit 84 514,44 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'attribuer à l'entreprise EUROVIA les travaux de création de piste cyclable sur le secteur Bel Air- Aiguiches, pour un montant de 70 248,70 € HT, soit 84 514,44 € TTC ;
- d'autoriser monsieur le Maire ou l'Adjoint compétent à signer tout document afférent à ce dossier.

URBANISME

Urbanisme - Déclarations d'intention d'aliéner – Information

Madame Ludivine RAVELEAU informe des biens suivants qui ont été examinés et n'ont pas fait l'objet d'une préemption dans le cadre de la délégation attribuée au Maire par le Conseil Municipal :

	Adresse	Superficie de la parcelle	Référence cadastrale	Nature du bien
25	Rue de Saint-André	954 m ²	AC n°25	Habitation
19 bis	Rue de la Perrière	494 m ²	AA n°200, 201 et 262	Habitation
731	Route d'Orléans	261 m ²	AB n°483	Habitation
18 bis	Rue Ephrem Lecoœur	261 m ²	AC n°98 et 106	Habitation
306	Chemin du Bréau	1 850 m ²	AK n°322 et 324	Habitation
5	Rue Louis XI	425 m ²	AD n°262	Habitation

55 bis	Rue de la Perrière	582 m²	AA n°242, 245 et 13	Habitation
34	Rue du Clos Renault	424 m²	AK n°204	Habitation

Le Conseil Municipal prend acte de l'information sur les droits de préemption.

SECURITE

15. Sécurité – Règlement intérieur de la réserve communale de sécurité civile – Approbation et autorisation de signer

Madame Ludivine RAVELEAU rappelle aux membres du Conseil municipal que par délibération 2025-005, en date du 03 février 2025 il a été acté de créer une réserve communale de sécurité civile pour la Commune de Cléry-Saint-André.

La réserve communale aura les missions suivantes :

- information et préparation de la population face aux risques encourus par la commune ;
- soutien et assistance aux populations en cas de sinistres ;
- appui logistique et rétablissement des activités.

Une première réunion de présentation a eu lieu le 07 mars dernier, où des volontaires se sont inscrits. Afin de définir les actions de cette réserve communale de sécurité civile, les membres de la commission sécurité ont travaillé sur un règlement intérieur et un acte d'engagement.

Ils sont joints à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité :

- D'approuver le règlement intérieur et l'acte d'engagement
- D'autoriser monsieur le Maire ou l'adjoint compétent à signer tout document afférent à ce dossier.

RESSOURCES HUMAINES

16. Ressources Humaines – Approbation du tableau des effectifs – Approbation et autorisation de signer

Madame Sylvie THIERY donne l'information sur le tableau des emplois municipaux existants au 1^{er} janvier 2025 et annexé aux documents budgétaires.

Au 1^{er} janvier 2025, 49 emplois permanents étaient ouverts au sein des services municipaux, dont 43 étaient pourvus. Parmi ces postes, 28 étaient pourvus par des agents titulaires de la fonction publique territoriale et 15 par des agents non-titulaires en CDD. A ces effectifs se rajoutent, un contrat en apprentissage, un contrat saisonnier, un pour les accroissements temporaires d'activité et des contrats de vacations.

A titre d'information, les emplois non-pourvus seront supprimés du tableau des effectifs au cours de l'année 2025.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité :

- de valider le tableau des emplois municipaux au 1^{er} janvier 2025,
- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter et nommer les agents pour pourvoir aux emplois figurant au tableau ;

- de l'autoriser à recruter en complément des agents non-titulaires conformément aux articles L.311-1 à L311-3 du Code de la Fonction Publique et dans la limite des crédits budgétaires afin de satisfaire aux éventuels besoins temporaires de la collectivité.

FINANCES

17. Finances – Information sur la dette garantie – Information

Monsieur Vincent MENU informe le Conseil Municipal, de l'état des garanties d'emprunt octroyées par la Commune de Cléry-Saint-André auprès des différents bailleurs sociaux.

Emprunteur	Prêteur	Opération concernée	Montant garanti par la commune au 31/12/24	Date de fin du prêt
LOGEM Loiret	Caisse des dépôts et consignations	Résidence La Belle Autruche	23 089,02 €	2032
VALLOGIS	Caisse des dépôts et consignations	Résidence E. Lecoeur	30 155,88 €	2030
	Caisse des dépôts et consignations	Résidence Gué du Roi	85 175,10 €	2043

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de donner quitus de l'information sur la dette garantie.

18. Finances - Approbation du compte de gestion 2024 pour le budget principal – Approbation et autorisation de signer

Monsieur Vincent MENU informe du Compte de Gestion présenté par le comptable public au titre de l'année 2024.

Au vu de la présentation du budget 2024, de son exécution en recettes et en dépenses et des inscriptions en restes à réaliser à recouvrer et à payer, il a été constaté que Madame le Trésorier de Meung sur Loire a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre prescrites.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité :

- de déclarer que le Compte de Gestion 2024 dressé par le comptable public et visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve.

19. Finances - Approbation du compte administratif 2024 et affectation du résultat - Approbation et autorisation de signer

Monsieur le Maire quitte l'Assemblée. Monsieur Daniel ZONCA, prend la présidence de la séance.

Monsieur Vincent MENU détaille au Conseil Municipal le compte administratif présenté par l'ordonnateur au titre de l'année 2024. Les documents détaillés ont été transmis aux membres du Conseil Municipal.

Au vu des crédits budgétaires alloués en recettes et en dépenses par le budget primitif et virements de crédits, l'exécution budgétaire est conforme et n'appelle ni observation, ni réserve. Les résultats sont les suivants :

Section d'investissement	
Recettes de l'exercice	1 921 205.52 €
Dépenses de l'exercice	1 753 276.31 €
Résultat d'investissement de l'exercice	167 929.21 €
Résultat reporté n-1	251 281.04 €
Résultat d'investissement à reporter	419 210.25 €
Restes à réaliser - Recettes	622 440.31 €
Restes à réaliser - Dépenses	606 718.10 €
Résultat d'investissement avec RAR	434 932.46 €
Section de fonctionnement	
Recettes de l'exercice	3 497 641.04 €
Dépenses de l'exercice	2 737 981.70 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	759 659.34 €
Résultat reporté n-1	202 755.46 €
Résultat de fonctionnement cumulé	962 414.80 €
Part du résultat. de fonctionnement affectée à l'investissement.	750 000.00 €

Résultat de fonctionnement. à reporter	212 414.80 €
Résultat global	
Résultat global hors RAR	1 381 625.05 €
Résultat global avec RAR	1 397 347.26 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'approuver le compte administratif 2024 présentant un excédent de fonctionnement de 962 414,80 euros et un excédent d'investissement de 419 210,25 euros,
- de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- de constater l'existence de recettes restant à recouvrer pour un montant de 622 440,31 euros, et de dépenses engagées restant à payer de 606 718,10 euros,
- d'affecter 750 000 euros du résultat de fonctionnement à la section d'investissement pour financer les investissements nouveaux de 2025 (compte 1068) et d'affecter 212 414,80 euros à la section de fonctionnement.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint compétent à signer tout document afférent à ce dossier.

20. Finances - Vote des taux d'imposition – Approbation et autorisation de signer

Monsieur Vincent MENU rappelle que le Conseil Municipal doit délibérer chaque année sur les taux des taxes directes locales. Au vu de la situation financière saine de la commune, il est proposé de laisser les taux constants pour l'année 2025.

Les taux communaux proposés sont donc les suivants :

	2023	2024	2025
TAXE FONCIÈRE SUR LE BÂTI :	41,57 %	41,57 %	41,57 %
TAXE FONCIÈRE SUR LE NON BÂTI :	44,08 %	44,08 %	44,08 %
TAXE HABITATION POUR LES RESIDENCES SECONDAIRES	15,01 % *	15,01 %*	15,01 %*

**Pour la taxe d'habitation, le taux est identique à celui de 2019.*

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité :

- de prendre acte des taux d'imposition en 2025 comme suit, en rappelant que le taux communal est inchangé :
 - 41,57 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
 - 44,08 % pour la taxe foncière sur les propriétés non-bâties,
 - 15,01 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.
- D'autoriser Monsieur le Maire à notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques.
- D'autoriser monsieur le Maire ou l'adjoint compétent à signer tout document y afférent.

21. Finances - Vote du budget primitif 2025 – Approbation et autorisation de signer

Monsieur Vincent MENU présente le projet de budget primitif pour l'année 2025. Il rappelle les informations principales du projet telles qu'elles ont été présentées dans le cadre des orientations budgétaires. Le projet de budget a été soumis à l'examen de la commission finances le 12 mars 2025.

Une note de présentation du budget a été transmise à tous les conseillers ainsi que les tableaux de présentation.

Monsieur le Maire donne lecture de la remarque et des questions de monsieur Grégory BUBENHEIMER :

- **Vote du budget**

Le vote du budget est un acte politique essentiel qui engage l'avenir de notre commune. Pourtant, le manque de transparence dans la transmission des informations ne permet pas d'aborder ce vote sereinement.

Monsieur le Maire souligne qu'il est d'accord avec Grégory BUBENHEIMER pour dire que le vote du budget est un acte essentiel au sein de la municipale.

*En juin dernier, j'ai sollicité plusieurs documents administratifs, sans réponse de votre part. Une simple consultation sur place a été proposée, ce qui m'a contraint à saisir la **Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA)**, révélant ainsi un dysfonctionnement dans la gestion de l'information municipale.*

Parmi les sujets concernés :

- **La vente de l'Hôtel Notre-Dame** : absence d'informations sur le nombre de porteurs de projets reçus, les modalités de communication sur la vente, ainsi que l'identité et les propositions des candidats.

Madame Tatiana DEPLANQUE indique que les propriétaires de l'hôtel avaient informé avoir eu quelques contacts avec des particuliers qui n'ont pas aboutis.

Cette information a été transmise à l'ensemble des conseillers municipaux lors du vote de la délibération pour confier l'achat de ce bâtiment à l'EPFLI Cœur de France pour ne pas perdre un commerce sur la Commune.

La Communauté de communes des Terres du Val de Loire, compétente en matière économique, a reçu des administrés, en partenariat avec la Mairie. Ces personnes souhaitent avoir une visibilité sur les aides économiques auxquelles elles auraient pu prétendre en cas de rachat du bâtiment, pour y exercer la même activité.

Les échanges n'ont pas été formalisés et ont uniquement été oraux, puisqu'aucune suite n'a été donnée à ces rendez-vous.

- **Le legs dédié à la restauration de la Basilique de Cléry** : Le legs destiné à la restauration de la Basilique de Cléry a suscité plusieurs débats, notamment sur le placement initial de la première tranche sur des produits financiers à court terme et sur le financement du projet de l'orgue. En effet, 140 000 € étaient prévus dans le cadre d'un accord-cadre sur 4 ans pour lancer la maîtrise d'œuvre via des bons de commande, sans qu'il soit précisé si cette somme devait être répartie sur 4 ans ou allouée annuellement, ni quelles en étaient exactement les modalités. Au final, nous sommes passés de 140 000 € du legs de Madame PATOU à 24 000 € de fonds propres de la commune. Ce revirement, vraisemblablement lié à mon signalement auprès du procureur de la

République, démontre que la décision d'investir ces fonds en dehors du cadre légal a mis en péril le legs.

Monsieur Vincent MENU rappelle que le leg a été placé majoritairement en produit financier à long terme. Ce leg est bien ciblé pour la basilique et les prochains travaux nécessiteront d'utiliser ce leg. Il tient à souligner que la mairie n'a eu aucune directive de la part du procureur de la République.

Il explique qu'avant que l'association ne recherche des fonds, il faut avancer étape par étape et donc étudier la faisabilité pour l'installation de cet orgue est obligatoire. Il rappelle la difficulté de trouver des architectes pour réaliser ce type de travaux

- **La statue de Louis XI** : j'ai découvert qu'aucune convention n'avait été signée pour encadrer les droits de la commune et de l'artiste, seuls de simples bons de commande ont été signé.

Monsieur Vincent MENU indique qu'un bon de commande n'est pas un contrat en lui-même, mais plutôt un document qui a vocation à être un contrat. Ainsi, il ne devient contrat qu'après qu'il ait été signé et engagera le vendeur et l'acheteur à respecter les obligations qui y sont stipulées et qui ont été convenues.

- **Excédent budgétaire** : Pourriez-vous m'indiquer l'origine de cet excédent ? Ces éléments illustrent un manque de clarté préoccupant dans la gestion des affaires municipales, soulevant de légitimes interrogations.

Monsieur le Maire tient à préciser que l'excédent cumulé est lié à plusieurs facteurs :

- La création d'un fonds de roulement en section de fonctionnement ;
- Les recettes de la vente de la maison rue du Maréchal Foch ;
- L'excédent budgétaire du budget annexe du parc des bordes, transféré au budget principal ;
- Le versement du LEG ;
- La gestion rigoureuse des deniers publics :
 - en minimisant les dépenses et en maximisant les recettes ;
 - en recherchant des subventions à chaque fois que possible ;
 - en ayant eu des recettes plus importantes que prévues, notamment avec la revalorisation des bases fiscales ;
 - en recherchant le tarif le plus adapté aux différents projets.

Monsieur le Maire sent une critique parce que la commune dégage un excédent. Madame ROMASTIN fait remarquer qu'il s'agit là peut-être que d'une simple question.

Ainsi, après en avoir délibéré les membres du Conseil municipal décident par 19 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Olivier JOUIN, Clarisse CAZEAUDUMEC, Jérôme VILAIN et Christelle ROMASTIN) :

- d'opter pour le vote des dépenses d'investissement par opération,
- d'approuver le projet de budget primitif présenté et de charger monsieur le maire de son exécution,
- d'approuver le maintien de l'allocation de Noël aux agents communaux considérant que les crédits sont inscrits au budget et conformément à l'article L.714-4 du code de la fonction publique territoriale,

- d'autoriser monsieur le Maire ou l'adjoint compétent à signer tout document y afférent.

22. Finances - Approbation du compte de gestion 2024 pour le budget annexe « Parc des Bordes » - Approbation et autorisation de signer

Monsieur Vincent MENU informe du Compte de Gestion présenté par le comptable public au titre de l'année 2024.

Au vu de la présentation du budget 2024, au vu de son exécution en recettes et en dépenses, il a été constaté que Madame le Trésorier de Meung sur Loire a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre prescrites.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité :

- de déclarer que le Compte de Gestion 2024 dressé par le comptable public visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve.

23. Finances - Approbation du compte administratif 2024 pour le budget annexe « Parc des Bordes » - Approbation et autorisation de signer

Monsieur le Maire quitte l'Assemblée. Monsieur Daniel ZONCA, prend la présidence de la séance.

Monsieur Vincent MENU indique aux membres au Conseil municipal que le compte administratif présenté par l'ordonnateur au titre de l'année 2024 pour le budget annexe « Parc des Bordes » est similaire au compte de gestion.

Le budget a été soldé en 2024 et a donné lieu à un versement d'excédent vers le budget principal d'un montant de 52 852,15 euros.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'approuver le compte administratif 2024 présentant un déficit de fonctionnement de 136 827,01 euros et un excédent d'investissement de 83 974,86 euros qui viennent annuler les résultats antérieurs de 2023.
- d'attester du virement vers le budget principal d'un excédent de 52 852,15 euros.
- d'autoriser monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

24. Finances - Tarifs municipaux 2025 – Approbation et autorisation de signer

Monsieur Vincent MENU présente les propositions d'évolution des tarifs municipaux pour l'année 2025. Les tarifs municipaux restent identiques à l'année 2024.

Locations de salles municipales :

	Clérycois	Extérieur
--	-----------	-----------

Espace Loire Particuliers, entreprises, associations non cléricos	Le Week-end (samedi + dimanche) ou La Journée (en semaine)	486 €	755 €
	Majoration Chauffage du 1 ^{er} octobre au 31 mars	74 €	74 €
Espace Loire Associations cléricos	Location Journée	217 €	
Espace Ardoux Particuliers, entreprises, associations non cléricos	Location Journée	139 €	217 €
Espace Ardoux Associations cléricos	Location Journée	108 €	
Maison des Arts et de la création Tous	Semaine d'expo (du lundi au dimanche)	72 €	72 €

Il est précisé que les tarifs de location pour les associations cléricos ne sont pas appliqués puisqu'elles bénéficient de la location gratuite des salles, en revanche, ce tarif est celui qui sert de référence pour l'évaluation des avantages en nature apportés par la commune à ces associations. Il est précisé que pour toutes les autres salles (Maison des associations, etc.) qui ne sont pas listées ci-dessus, il est utilisé en cas de besoin le tarif de référence de l'espace Ardoux.

Location de matériels :

Tente 8x5	135 €
-----------	-------

Droits de Place :

Permanents	Marché hebdomadaire et marchands ambulants	Mètre linéaire / jour	1,20 €
	Droit de terrasse et d'occupation du domaine public	Mètre carré / an	4,00 €
	Ventes au déballage (camions...)	Forfait / journée	55 €
	Cirques	Forfait	90 €
Foire aux pommes	Manège	Forfait	30 € à 120 €
Marché villageois	1 emplacement sous tente 3x3	Forfait	10 €

Encarts dans le bulletin municipal :

1/8 ^e de page	105 €
1/4 de page	200 €
1/2 de page	295 €
Page entière	370 €
4 ^{ème} de couverture	450 €

Photocopies :

Particuliers	Noir et blanc	Couleur
A4	0,25 €	0,40 €
A3	0,50 €	0,80 €

Pour les associations clérycoises, les copies N&B demeurent offertes mais les copies couleurs sont facturées à prix courant. Les associations doivent désormais fournir leur papier (sinon celui-ci facturé 5 cts par feuille A4).

Associations clérycoises	Noir et blanc	Couleur
A4	Gratuit	0,10 €
A3	Gratuit	0,20 €

Capture et dépôt d'animaux divagants :

Forfait de capture	50 € / animal
Forfait de garde (dès le jour de capture)	10 € / jour / animal
Forfait d'identification si non pucé	65 € / animal

Cimetière municipal :

	10 ans	30 ans	50 ans	Renouvellement 15 ans	Renouvellement 30 ans
Concession		330 €	550 €	165 €	330 €
Cavurne	390 €	610 €			
Colombarium (petit)	320 €	540 €			
Colombarium (grand)	370 €	590 €			

L'inhumation d'un corps ou d'une urne supplémentaire dans une concession existante engendre l'application du droit de superposition fixé à 70 €. Ce droit s'applique aux concessions acquises ou renouvelées depuis le 1^{er} février 2016, date d'instauration du droit de superposition.

La dispersion des cendres au jardin du souvenir n'est pas soumise à une tarification.

Ainsi, après en avoir délibéré les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'approuver les tarifs municipaux TTC tels que proposés et de dire qu'ils entrent en vigueur le 1^{er} mai 2025.

25. Finances – Subventions aux associations – Approbation et autorisation de signer

Monsieur Thierry TELLIER informe que le bureau municipal a étudié les demandes de subventions reçues. Par rapport à 2024, les montants ont été arrondis à la dizaine supérieure.

Il est proposé de voter les montants suivants :

	Montants attribués 2024	Propositions 2025	Vote
Associations cléricoises			
Ass. Mat. Les Marmousets	155,00 €	160,00 €	Unanimité
Arche des souvenirs	824,00 €	830,00 €	Unanimité
Amicale Sapeurs-pompiers	242,00 €	250,00 €	Unanimité
Section Cléry de la SHOL	258,00 €	260,00 €	Thierry TELLIER n'a pas pris part au vote Unanimité
Comité des Fêtes	695,00 €	700,00 €	Guillaume MARESSE et Aurélien TARANNE n'ont pas pris part au vote Unanimité
Voix d'Art Doux	165,00 €	170,00 €	Unanimité
MC Saint André	206,00 €	210,00 €	Unanimité
Cléry Vélo	206,00 €	Pas de demande	Unanimité
Harmonie de Cléry	8 034,00 €	8 100,00 €	Unanimité
Les Genêts d'Or	247,00 €	250,00 €	Unanimité
Cercle Albert de Mun	412,00 €	420,00 €	Unanimité
Pêche Meung-sur-Loire	103,00 €	110,00 €	Unanimité
Diagonales	155,00 €	160,00 €	Unanimité
Cléry Son Histoire en Lumière	1 854,00 €	1 860,00 €	Olivier JOUIN n'a pas pris part au vote Unanimité
Loisirs détente	206,00 €	210,00 €	Unanimité
AASC générale	17 201,00 €	17 700,00 €	Unanimité
Création Accueil	206,00 €	210,00 €	Unanimité

Ass. Mat. Les Calinoux	155,00 €	160,00 €	Unanimité
Enfants des écoles	412,00 €	420,00 €	Unanimité
FNACA Cléry	103,00 €	110,00 €	Unanimité
Jumelage Cléry Haiti	103,00 €	110,00 €	Vincent MENU n'a pas pris part au vote Unanimité
Confrérie vigneronne	304,00 €	310,00 €	Unanimité
Lumières sur Notre Dame	824,00 €	830,00 €	Vincent MENU n'a pas pris part au vote Unanimité
Coopérative scolaire élémentaire	309,00 €	310,00 €	Unanimité
Secours catholique	103,00 €	110,00 €	Unanimité
Association aux Alentours	300,00 €	400,00 €	Unanimité
Cléry Handball	258,00 €	260,00 €	Ludivine RAVELEAU n'a pas pris part au vote Unanimité
Amicale des chasseurs	103,00 €	110,00 €	Unanimité
ABCD Parents d'élèves	124,00 €	130,00 €	Unanimité
Les Amis de l'Orgue		250,00 €	Vincent MENU n'a pas pris part au vote Unanimité
Organismes non cléricois intervenants partiellement pour des bénéficiaires sur Cléry-Saint-André			
MFR de Férolles	Pas de demande	52,00 €	Unanimité
MFR de Chaingy	52,00 €	52,00 €	Unanimité
Racines du Pays Loire Beauce	103,00 €	110,00 €	Unanimité
GRAHS Sologne	52,00 €	50,00 €	Unanimité
Les Villes Johanniques		200,00 €	Unanimité
Associations cléricois recevant une subvention de la part de la CCTVL			
Diagonales Danses	136,67 €	136,67 €	Unanimité
AASC Gymnastique Danse	340,00 €	340,00 €	Brigitte MARTIN n'a pas pris part au vote Unanimité

AASC Tennis	173,33 €	173,33 €	Unanimité
AASC Basket	353,33 €	353,33 €	Unanimité
AASC Qwan Ki Do	41,67 €	41,67 €	Unanimité
AASC Tennis de table	68,33 €	68,33 €	Unanimité
AASC Badminton	98,33 €	98,33 €	Unanimité
AASC Football	708,00 €	708,00 €	Unanimité
Moto Club	75,00 €	75,00 €	Unanimité
Cléry Handball	101,67 €	101,67 €	Ludivine RAVELEAU n'a pas pris part au vote Unanimité
Amicale des Sapeurs-Pompiers	1 798,00 €	1 798,00 €	Unanimité

Ainsi, après en avoir délibéré les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'approuver l'attribution des subventions aux associations pour les montants indiqués,
- de dire que de nouvelles délibérations pourront avoir lieu au cours de l'année pour les associations qui n'ont pas encore déposé de dossier, avant le 1^{er} juillet de l'année.

QUESTIONS DIVERSES

Point d'information sur les manifestations communales

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une synthèse des différentes manifestations communales passées ou à venir, afin de favoriser l'information de tous.

- 09/02/2025 : Thé dansant à l'Espace Loire ;
- 01/03/2025 : Spectacle Musiventures à L'Espace Loire ;
- 02/03/2025 : Spectacle « La Fée Malapata » à l'Espace Loire ;
- 14/03/2025 : Conférence : Madeleine DOUSSET, directrice d'école à Cléry-Saint-André dans la tourmente des années 40, à l'Espace Ardoux par monsieur Daniel BOISSAY ;
- 19/03/2025 : Commémoration du 19 mars 1962 à Cléry-Saint-André ;
- 28/03/2025 : Spectacle « Le printemps des poètes » à l'Espace Loire ;
- 29/03/2025 : Auditions des Grandes Pousses à l'Espace Loire.

Vie des commissions municipales

Les commissions suivantes se sont réunies ou à venir :

- 28/02/2025 : réunion d'information sur la participation citoyenne ;
- 04/03/2025 et 29/03/2025 : Commission Ville Durable
- 07/03/2025 : Commission Action Sociale
- 07/03/2025 : Réunion d'informations sur la réserve communale de sécurité civile ;
- 12/03/2025 : Commission Finances.

Comptes-rendus de diverses réunions intercommunales

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une synthèse des différentes réunions intercommunales passées ou à venir, afin de favoriser l'information de tous sur l'actualité intercommunale.

- **La Communauté de Communes des Terres du Val de Loire :**

Le bureau de la CCTVL s'est réuni le 10 mars 2025 en présence de Monsieur le Maire et la conférence des maires s'est réunie le 17 mars 2025.

Le Conseil Communautaire se réunira le 03 avril 2025, les principaux points à l'ordre du jour sont le vote des budgets de la CCTVL.

Plusieurs commissions se sont réunies récemment ou vont se réunir :

- 05/03/2025 : Commission Tourisme et Communication ;
- 06/03/2025 : Commission Sport et Vie Associative ;
- 13/03/2025 : Commission Environnement et Assainissement ;
- 18/03/2025 : Commission Collecte et Traitement des Déchets ;
- 19/03/2025 : Commission Finances ;
- 24/03/2025 : Commission Culture et Lecture Publique ;
- 26/03/2025 : Commission Finances ;
- 02/04/2025 : Commission Enfance, Jeunesse et Scolaire ;
- 29/04/2025 : Commission Aménagements du Territoire et Urbanisme.

- **Le Syndicat Mixte du PETR Loire Beauce :**

La commission finance s'est réunie le 25 février 2025 en présence de Monsieur Alain CHAMPENOIS et de Madame Clarisse CAZEAUDUMEC.

Le prochain comité syndical aura lieu le 1^{er} avril 2025 prochain, pour le vote du budget.

- **Le Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de Cléry-Saint-André, Mareau-aux-Prés, Mézières-lez-Cléry et les Muids de Saint Hilaire Saint Mesmin (C3M) :**

Un comité syndical pour la présentation du DOB, ainsi que le vote du compte administratif et de gestion 2024 a eu lieu le 18 mars 2025, en présence de monsieur Gérard CORGNAC, Daniel ZONCA, Alain CHAMPENOIS et Sylvie THIERY.

Un second comité syndical a eu lieu le 26 mars 2025, en présence de Daniel ZONCA, Alain CHAMPENOIS et Thierry TELLIER pour le vote du budget principal 2025.

- **Le Syndicat Intercommunal de Gestion de la Crèche Familiale Intercommunale des Marmousets (S.I.V.U. Crèche) :**

Un comité syndical a eu lieu le 14 mars 2025, pour la présentation du débat d'orientations budgétaires du SIVU et un second a eu lieu le 26 mars pour le vote du budget.

Informations diverses

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 19 mai.

Madame Sylvie THIERY informe que la commune de Cléry-Saint-André comptait, au 01 mars 2025, 174 demandeurs d'emploi (+ 13 par rapport à janvier). La répartition de ces demandeurs est de 94 hommes et 80 femmes ; de 134 indemnisables et 40 non-indemnisables.

Questions des membres du Conseil Municipal

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal la réception de questions écrites de la part du groupe « Un nouveau souffle pour Cléry-Saint-André » :

- Déchets aux Grands Muids

Monsieur le Maire, pouvez-vous confirmer que les déchets déposés sur le terrain des Grands Muids sont bien des déchets inertes ?

Monsieur le Maire indique que le rapport d'inspection de la DREAL en date du 14 octobre 2024, indiquait que « les observations faites le jour de la visite attestent que les déchets sont des déchets inertes ». L'inspection a constaté que « la surface occupée par les dépôts de déchets inertes est estimée à 2 200 m² le jour de la visite ».

Monsieur le Maire avait demandé l'intervention de la DREAL puisqu'il n'avait pas la compétence.

De plus, pourriez-vous me confirmer que le projet d'installation de caravanes ne dissimule pas l'organisation d'un rassemblement évangélique des gens du voyage, comme à Gien ?

Comment peut-on connaître à l'avance, l'utilisation d'un bien privé ?

- Chantier du Gué du Roi

Des Cléricois m'ont signalé des allers-retours de véhicules de l'entreprise Eurovia sur un terrain privé, où ils auraient déversé et nivelé de la terre issue du chantier de la piste cyclable.

Pouvez-vous confirmer ces faits ? Si oui :

Le marché signé avec l'entreprise prévoyait-il ces travaux annexes ?

Qui a autorisé ces interventions ? Ont-elles fait l'objet d'un bon de commande ou d'un avenant au marché public ?

Une convention existe-t-elle entre la collectivité et le particulier ?

Qui a financé ces travaux ? Ont-ils été facturés à la commune ou au particulier ?

Monsieur le Maire précise que dans le marché, il est prévu que l'entreprise récupère les remblais qu'elle doit évacuer.

Ces questions sont donc à poser directement à l'entreprise et au propriétaire du terrain concerné par ces aménagements. La mairie n'a pas à s'immiscer dans des affaires privées, dans la mesure où la collectivité n'est pas impactée.

Par ailleurs, concernant les travaux de la piste cyclable, la limite du domaine public se situe au niveau des portails. Cependant, certaines propriétés disposent d'un renforcement qui a été goudronné. Pourriez-vous me préciser si cette portion a été financée par les propriétaires, comme ce fut le cas pour d'autres chantiers de voirie sur la commune, ou si elle est intégrée dans le marché public ?

Monsieur le Maire précise que ce renforcement n'a pas été financé par la collectivité mais par les propriétaires directement à l'entreprise EUROVIA.

Monsieur le Maire précise qu'il attendait une question sur la fameuse bâche en plastique, située à proximité de la déchetterie. Il souhaite donner une explication, suite à la déclaration de la part de monsieur HEAULE, dans un article de presse en date du 6 mars dernier et reprise par un élu sur les réseaux sociaux car, des cléricois s'interrogent et il veut les rassurer sur la potabilité de l'eau

desservie. Monsieur le Maire donne lecture de l'article de la république du Centre en date du 06 mars 2025.

Monsieur le Maire indique qu'il est élu depuis 2008, membre du syndicat C3M gestionnaire de la distribution de l'eau potable aux habitants. Il connaît les installations mais n'a jamais vu la bache plastique. Par contre il y a bien la présence d'un réservoir sur ce terrain de 500 m³, un château d'eau semi enterré, construit en béton armé sur un radier et selon un permis de construire délivré en 2001. Monsieur le Maire tient à la disposition des élus le permis de construire de 2001. Le but était de distribuer de l'eau sous pression aux habitants des communes membres du C3M, en particulier pour les hameaux les plus éloignés.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la décision du tribunal administratif en date du 28 mars 2025 sur la requête de monsieur HEAULE du 19 janvier 2024.

Monsieur HEAULE demandait au tribunal d'annuler l'arrêté du 19 juillet 2023 par lequel le maire de la commune de Cléry- Saint – André ne s'était pas opposé à la déclaration préalable de travaux déposée par la communauté de communes des terres du Val de Loire ayant pour objet l'installation d'écrans acoustiques à l'intérieur de la déchetterie.

Le juge a rejeté la requête de monsieur HEAULE. C'est un grand soulagement pour le maire, car les écrans par cette décision resteront en place.

Monsieur le Maire précise que sur la conciliation il n'a pas donné d'éléments des discussions. Il a informé le conseil de la décision de monsieur HEAULE d'y mettre fin.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève la séance à 21h0.

ORDRE DU JOUR :

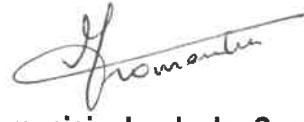
ADMINISTRATION GENERALE	1
11. Actes pris dans le cadre des délégations.....	1
12. Conseil Municipal – Adhésion au groupement d'intérêt public RECIA – Approbation et autorisation de signer 3	
13. Conseil Municipal – Souscription aux services du groupement d'intérêt public RECIA – Approbation et autorisation de signer.....	4
SECURITE	6
15. Sécurité – Règlement intérieur de la réserve communale de sécurité civile – Approbation et autorisation de signer.....	6
RESSOURCES HUMAINES	6
16. Ressources Humaines – Approbation du tableau des effectifs – Approbation et autorisation de signer	6
FINANCES.....	7
17. Finances – Information sur la dette garantie – Information.....	7
18. Finances - Approbation du compte de gestion 2024 pour le budget principal – Approbation et autorisation de signer.....	7
19. Finances - Approbation du compte administratif 2024 et affectation du résultat - Approbation et autorisation de signer	7
20. Finances - Vote des taux d'imposition – Approbation et autorisation de signer.....	9
21. Finances - Vote du budget primitif 2025 – Approbation et autorisation de signer	10
22. Finances - Approbation du compte de gestion 2024 pour le budget annexe « Parc des Bordes » - Approbation et autorisation de signer.....	12
23. Finances - Approbation du compte administratif 2024 pour le budget annexe « Parc des Bordes » - Approbation et autorisation de signer	12
24. Finances - Tarifs municipaux 2025 – Approbation et autorisation de signer.....	12
25. Finances – Subventions aux associations – Approbation et autorisation de signer	15

Le 19 Mai 2025
Monsieur Gérard CORGNAC



Maire de la Commune

Le 19 Mai 2025
Madame Michèle FROMENTIN



**Conseillère municipale de la Commune de
Cléry-Saint-André**